

# RISQUES NATURELS

## Commune de la combe de lancey

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
DE L'ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME  
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux-servitudes)  
9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

Vu pour être annexé à mon  
arrêté en date de ce jour.  
Grenoble, le 20 JUN 1977  
POUR LE PRÉFET  
et par délégation  
le Directeur.

**LEGENDE**

CODE DU REGLÉMENT (chapitre)	SYMBOLE	DESCRIPTION
1		SURFACES SUBMERSIBLES
2		ZONES MARÉCAGEUSES
3		ZONES DE DÉBOULEMENT DE TORRENTS
4		ZONES D'INSTABILITÉ DU LIT DES TORRENTS
5		ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN
6		ZONES DANGEREUSES
		LIMITES COMMUNALES

échelle :  
1/10.000

établi le :  
1/12/75  
modifié le :  
30-08-76  
73-V-76

